Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Publié le 21-02-2023
ID : 039-223900010-20230221-ARR_2023_0230-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0230_TARIF PEP39 DOT 012023
Fixant le prix de journée
et les dotations financières annuelles globales
des Etablissements gérés par
l'Association PEP 39
à compter du 1er janvier 2023

Service : PDS - ETABLISSEMENTS BUDGET COMPTABILITE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles :

- L. 314-1 et suivant et R. 314-1 et suivants relatifs au financement et la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- L. 351-1 à L. 351-7 et R. 351-15 à R. 351-19 relatifs aux contentieux de la tarification sanitaire et sociale et à l'introduction des recours ;

VU la délibération du Conseil départemental du Jura n° CD_2022_051 du 7 novembre 2022, fixant pour 2023 l'objectif annuel d 'évolution des dépenses ;

VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement ;

VU les propositions de modifications budgétaires transmises le 29 décembre 2022 par l'autorité de tarification ;

VU les observations exprimées par la personne ayant qualité pour représenter établissement, le 6 janvier 2023 ;

VU l'avis de Monsieur le directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à Madame la directrice Générale des Services du Département ;

Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Publié le 21-02-2023
ID : 039-223900010-20230221-ARR_2023_0230-AR

ARRÊTE

ARTICLE 1 Pour les Établissements gérés par l'Association PEP 39, les prix de journée sont fixés comme suit, à compter du 1er janvier 2023 :

MECS « Le Vieux château » LAVIGNY		MECS « Les Cèdres » JOUHE		JOUHE appartement MNA
INTERNAT + Accueil d'Urgence	PEAD	INTERNAT + Accueil d'Urgence	PEAD	
200,52 €	34,65 €	196,72 €	32,49 €	60,07 €

ARTICLE 2 Les dotations annuelles seront versées mensuellement à l'association PEP 39 par fractions égales au douzième de leur montant, dont détail ci-dessous :

ETABLISSEMENT	Dotation financière globale annuelle du département du Jura	Dotation mensuelle
MECS « Le Vieux Château » LAVIGNY	1 521 257 €	
MECS « Les cèdres » JOUHE	2 108 557 €	
TOTAL Internat + Accueil d'Urgence + P.E.A.D	**3 629 814 €**	**302 484,50 €**
JOUHE Appartement MNA	437 451 €	
TOTAL MNA	**437 451 €**	**36 454,25 €**

ARTICLE 3 Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure par rapport aux caractéristiques de l'autorisation, devra être porté à la connaissance du Président du Conseil départemental du Jura.

ARTICLE 4 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir à la juridiction territorialement compétente dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il

Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Publié le 21-02-2023
ID : 039-223900010-20230221-ARR_2023_0230-AR

a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 5 Madame la Directrice Générale des Services du Département, Messieurs le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités, le Directeur Général de l'Association des PEP 39 ainsi que Monsieur le Chef de service de gestion comptable de Lons Le Saunier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site du Département : https://www.jura.fr/ et dans les locaux des établissements.

Destinataires :

- Département
  - Mission comptabilité
  - Direction Enfance Famille
  - Site Internet
- Chef de service de gestion comptable de LONS LE SAUNIER
- Association PEP 39
- Préfecture

Signature de l'arrêté